

**Conseil d'arrondissement
Mai 2024**

QUESTION

Présentée par Marie-Claire CARRERE-GEE, Patrick VIRY, Stéphanie CLAUX, Jean-François ALEXANDRE et Marie-Louise DUHALDE au nom du groupe 100% 14^e

Alors que, chacun le sait, il est impératif de planter des arbres à Paris et de cesser d'en supprimer et d'étendre les espaces verts protégés plutôt que de les bétonner, Marie-Claire CARRERE-GEE et les élus du groupe 100% 14^e demandent à la Maire du 14^e :

1/ ce qu'elle pense du sort qui a déjà été réservé à des arbres magnifiques sur le site du Couvent Reille. Et, si la Maire du 14^e est, comme nous, indignée, si elle l'a fait savoir au propriétaire du site. En effet, le 26 février dernier, 3 arbres ont été sauvagement taillés au point de mettre leur vie en danger.

Il s'agit de 3 très beaux sujets :

- le tilleul en haut de l'impasse Reille : taillé en réduction drastique de toutes les charpentières jusqu'au moignon, suppression de 100% du ramage, risque phytosanitaire majeur
- le taxus du jardin Sibelle taillé en parasol (forme rare qui améliore le rendement énergétique de l'arbre et son ombrage). Très longue vie d'où leur nom : "l'arbre du paradis." Il régnait sur le jardin côté Sibelle
- saccagé de façon irraisonné, suppression de 70% du ramage, non survie probable
- un érable derrière le Foyer, en bordure du «Petit Bois» : tronçonné à env 3m de hauteur, supprimant 3 tronc principaux et 100% du houppier. Ce sujet fait partie d'un groupe de 3 érables, dont toute la moitié nord est ainsi amputée.

On doit souligner que ces trois grands arbres adultes, dont la survie est désormais en jeu, se trouvent à l'emplacement des futurs bâtiments du projet immobilier In'Li-Emerige.

En outre, un autre érable de l'autre côté du Foyer a été amputé de ses branches charpentières tronçonnées à leur départ.

D'après un expert de l'association A.R.B.R.E.S., les tailles en réduction qui ont eu lieu à Reille ne sont pas du tout conformes aux techniques d'élagage reconnues par la profession. En outre, les tailles dites "de réduction" ne sont plus à l'honneur dans les recommandations nouvelles visant la résilience des arbres et de leur ressources.

Les tailles drastiques pratiquées à Reille n'ont pas d'autre justification que de les préparer à la proximité des futures façades, sans hésiter à leur faire encourir le risque de leur non-survie. Il s'agit clairement d'une anticipation sur l'obtention du permis de construire, en conséquence directe de la modification de l'affectation du sol opérée au PLU en révision. Ces tailles anticipent également sur la déqualification de l'EVP au PLU en révision.

2/ est-ce qu'une erreur a été commise dans le futur PLU, dans la feuille G12 ?

La parcelle P14-17 (angle des rues de la Sibelle et d'Alesia, en face de Sainte-Anne), qui comprend un espace vert, est tout entière cerclée de rouge avec la mention « BRS 100%100 », c'est-à-dire du logement. Y a-t-il un projet de construction sur ce site ? Que signifie le cerclage de l'intégralité de la parcelle, y compris l'espace vert actuel ?

Si une construction était envisagée, cela signifierait que la Mairie est en train de menacer l'intégralité de ce poumon vert.